

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.139

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 28 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

20 Novembre 1995

DATE D'AFFICHAGE

20 Novembre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. CAU par M. POTENNEC
M. DONZIER par M. HUGENDOBLER
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : Mme MONTRON et M. CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Eglise Notre-Dame / Voiles béton des façades Sud et Ouest :
Demande de subvention

VOTE : UNANIMITE

Les travaux de restauration du clocher de l'Eglise Notre-Dame de ROYAN qui constituaient une première tranche de réhabilitation ont été réalisés en 1993 suivant les délais et dans le cadre financier prévu de 5 500 000 Francs.

Afin de pouvoir poursuivre la restauration de cet édifice, et en particulier la reprise générale des bétons des voiles, des autres façades, il y a lieu de programmer la 2ème tranche de réhabilitation de l'Eglise concernant la réfection des voiles de l'élévation Sud et l'élévation Ouest, suivant les clés de répartitions financières habituelles : Cette opération serait financée sur 4 exercices budgétaires, pour un coût estimé à 8 000 000 Francs TTC, échelonné comme suit :

1995 : 1ère phase	2 000 000 Francs
1996 : 2ème phase	2 000 000 Francs
1997 : 3ème phase	2 000 000 Francs
1998 : 4ème phase	2 000 000 Francs

Chaque phase de cette 2ème tranche de réhabilitation (voiles des façades Sud et Ouest) d'un montant de 2 000 000 Francs prévoit un financement selon la répartition suivante :

- ETAT.....	590 000 Francs
- CONSEIL GENERAL...	300 000 Francs
- CONSEIL REGIONAL..	371 000 Francs
- VILLE DE ROYAN....	739 000 Francs

TOTAL ..	2 000 000 Francs

La commune acceptant la maîtrise d'ouvrage de l'opération, il s'avérera nécessaire afin d'engager cette 2ème tranche de restauration de l'Eglise Notre-Dame de notifier les commandes de missions de Maîtrise d'oeuvre respectivement à Monsieur OUDIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques et à Monsieur DUBOIS, vérificateur des Monuments Historiques, pour l'élaboration des études nécessaires à la constitution des dossiers de consultation d'entreprises.

Pour ce faire, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement de cette 2ème Tranche de Travaux et de solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Les travaux se feront dans le cadre d'une Convention entre la Ville et l'Etat par laquelle la maîtrise d'ouvrage sera déléguée à la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux,
- APRES en voir délibéré,

D E C I D E

- d'engager la 2ème tranche de réhabilitation de l'Eglise Notre-Dame pour un montant de 8 000 000 Frs à échelonner comme suit :

1995	: 1ère phase	2 000 000 Francs
1996	: 2ème phase	2 000 000 Francs
1997	: 3ème phase	2 000 000 Francs
1998	: 4ème phase	2 000 000 Francs

- d'approuver le financement de chaque phase de la 2ème tranche de travaux de réhabilitation des voiles des façades Sud et Ouest, suivant la répartition suivante :

- ETAT.....590 000 Francs
- CONSEIL GENERAL..300 000 Francs
- CONSEIL REGIONAL.371 000 Francs
- VILLE DE ROYAN...739 000 Francs

- de solliciter les subventions correspondantes auprès de l'ETAT, du CONSEIL REGIONAL et du CONSEIL GENERAL.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à notifier les commandes de Maîtrise d'oeuvre respectivement à Monsieur OUDIN, Architecte des Monuments Historiques et à Monsieur DUBOIS, vérificateur des Monuments Historiques pour la constitution des dossiers de consultations d'entreprises concernant cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 Décembre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS